Docu 44913 p.1

## Arrêté ministériel portant agrément de l'administration communale de Mouscron, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017 M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'administration communale de Mouscron, sise rue de Courtrai 63, à 7700 Mouscron, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'administration communale de Mouscron est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

L'agrément prend effet le 1er janvier 2018 pour une durée de six ans.